

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 2 juin 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

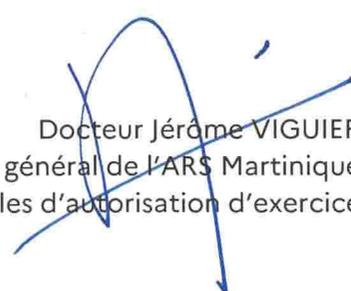
Spécialité **CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIOVASCULAIRE**

(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ADAMOU NOUHOU	Kaled
2	ALASSANE	Essotina Ayouba
3	BILONG	Aymard
4	GANDJI	Elohonnan Wilfried
5	KOUITEN	Dalil
6	ZAAROUR	Issam

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 2 juin 2022


Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Siège

Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/